



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

ZAC de Montbeaume sur la commune de Beaufort-en-Anjou
Département de Maine-et-Loire

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☒ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) Construction de routes classées dans le domaine public 39) Opérations d'aménagement b) surface plancher > 10 000 m²	Le projet porte sur la réalisation d'un quartier d'habitat sur un terrain d'une surface globale d'environ 3,25 ha prévoyant une surface de plancher de l'ordre de 13 000 m² et intégrant un linéaire total de voirie principale d'environ 400 ml, qui sera classée à terme dans le domaine public de la commune de Beaufort-en-Anjou.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'aménagement d'un nouveau quartier d'habitat à l'ouest du bourg de Beaufort-en-Anjou, sur un site initialement occupé par l'entreprise France Champignons.

Le programme porte sur la réalisation d'environ 127 logements (soit une densité de 39 logements/ha), répartis entre lots libres, logements individuels groupés, petits collectifs, avec environ 17 % de logements sociaux, ainsi que la construction d'un groupe scolaire.

Le quartier sera desservi par une voie principale connectée à la rue de Lorraine au nord et à la rue Charles de Gaulle au sud, en 2 points sur cette dernière (accès principal direct côté ouest et accès secondaire côté est, via le programme de logements récemment réalisé).

Les caractéristiques détaillées du projet sont présentées dans les annexes 8.1.5 et 8.2.1

Les bâtiments de l'entreprise France Champignons présents initialement sur le site ont été démolis au milieu des années 2010 et les terrains ont été entièrement dépollués.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de répondre à la demande de logements (terrains à bâtir, logements locatifs) sur la commune de Beaufort-en-Anjou. Le projet prévoit également la construction sur le site d'un groupe scolaire (remplacement de l'école du Château).

Le projet d'aménagement du quartier de Montbeaume contribue à répondre aux objectifs fixés par :
- le SCoT du Bugeois Vallée avec le développement d'une offre nouvelle en logements quantitative
- le Plan Départemental de l'Habitat et de l'Hébergement du département du Maine-et-Loire (2020-2025)
- le Plan Local d'Urbanisme de Beaufort-en-Anjou

Le projet permet également de valoriser un site désaffecté, suite à la fermeture d'un établissement industriel, et d'y développer une offre diversifiée de foncier et de logements, en respectant les enjeux identifiés sur le site en matière de patrimoine/paysage, de contexte urbain, de desserte (voirie, réseaux...), de biodiversité...

Le site du projet fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation au PLU de Beaufort-en-Anjou (cf. annexe 8.2.3).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En termes de phasage, le projet est envisagé en 3 tranches :

- Tranche 1 : 2027 -> Immeuble collectif d'environ 20 lgts
- Tranche 2 : 2030 -> Immeubles collectifs/ intermédiaires x2 d'environ 20 lgts chacun + Immeuble collectif d'environ 12 lgts en locatif social + 3 terrains à bâtir
- Tranche 2bis : 2030 -> Groupe scolaire
- Tranche 3 : 2034 -> Immeubles collectifs x2, environ 25 lgts au total + Immeubles collectifs x2 de 7 lgts chacun en locatif social + 13 terrains à bâtir environ

A ce stade d'avancement des études, les modalités de réalisation des travaux ne sont pas définies de façon précise. La phase travaux comprendra les grandes étapes suivantes :

- travaux préparatoires : bornage, nettoyage, terrassements
- réalisation des voiries et des réseaux, y compris aménagements extérieurs (espaces verts)
- constructions

Le phasage d'aménagement du projet et de réalisation des travaux est provisoire et donné à titre indicatif. Il tiendra compte du calendrier de réalisation de la nouvelle station d'épuration communale et des enjeux biodiversité identifiés sur le site.

L'accès au chantier se fera au sud du site par la rue Charles de Gaulle. Les installations de chantier seront positionnées au niveau de cet accès, à l'intérieur de l'emprise des travaux.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Au terme de son aménagement, le quartier de Montbeaume sera géré et entretenu par les services de la Commune de Beaufort-en-Anjou et de la Communauté de Communes Baugeois Vallée, conformément à la répartition de leurs compétences (réseaux, espaces verts, voiries...)

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au dépôt :

- d'un dossier de création de ZAC au titre notamment des articles L311-1 et R311-1 et suivants du Code de l'urbanisme
- d'un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement (loi sur l'eau)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Longueur voirie principale	environ 400 ml
Surface globale ZAC	3,25 ha
Nombre de logements	environ 127
Surface de plancher maximum totale (logement / équipement scolaire)	environ 13 000 m ² (10 000 m ² / 3 000 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Beaufort-en-Anjou (28/05/2018) : Zone 1AUb (secteur d'urbanisation à vocation dominante d'habitat pouvant accueillir des équipements, privilégiant les opérations d'ensemble) + OAP

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est localisé à environ 4 km de la ZNIEFF la plus proche : ZNIEFF de type 2 n°520220008 Bois des Brûlis et abords (cf. Annexe 8.2.4)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou est localisée sur le territoire du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le secteur du projet est localisé dans le périmètre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du Département de Maine-et-Loire, mais il ne s'inscrit pas dans les zones d'exposition au bruit recensées.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Le site du projet est localisé dans le périmètre de protection de monument historique de plusieurs édifices : Ancien couvent des religieuses hospitalières de Saint-Joseph de la Flèche, Château de Beaufort-en-Vallée (architecture domestique + tour maîtresse), Eglise Notre-Dame (cf. annexe 8.2.5)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les investigations réalisées sur site mettent en évidence quelques indices pédologiques de zones humides et une zone de végétation caractéristique de 2 m ² (cf. annexes 8.2.7 et 8.2.10). Toutefois, compte tenu de l'historique du site (ancien établissement industriel, terrains remaniés, remblayés - cf. annexe 8.2.6), la détermination des zones humides selon les critères de pédologie et de végétation n'est pas strictement applicable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou est concernée par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Val d'Authion et de la Loire saumuroise approuvé le 7 mars 2019. Les zones inondables concernent l'extrémité sud-ouest du site (cf. annexe 8.2.8).
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou n'est pas concernée par un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT).
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site recensé dans la base de données CASIAS correspond à l'ancien établissement France Champignon. Les bâtiments ont été démolis et les terrains ont fait l'objet d'une dépollution complète (= excavation + remblaiement/remaniement), sans aucune restriction du site par rapport à son usage (cf. conclusions de l'étude de dépollution en annexe 8.2.9).
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le secteur du projet est localisé à environ 5 km du site inscrit le plus proche : Le Château de Montgeoffroy et son parc (49SI21b) - parcelles 995, 997, 998, 1000 et 1001

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le secteur du projet est localisé à environ 6 km des sites Natura 2000 les plus proches (cf. cartographie en annexe 8.1.7) : SIC FR5200629 (Directive Habitats) et ZPS FR5212003 (Directive Oiseaux) concernant la "Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau"
D'un site classé ?	☐	☒	Le secteur du projet est localisé à environ 5 km des sites classés les plus proches : - Le Château de Montgeoffroy et son parc (49SC21a) - Le Château de Chavigné et son parc (49SC34).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas la mise en place de nouveaux prélèvements d'eau. Sur la commune de Beaufort-en-Anjou, l'alimentation en eau potable est gérée par la CC Baugeois Vallée et est assurée à partir de différentes ressources. La consommation d'eau liée aux besoins domestiques des nouveaux logements peut être estimée à environ 13 700 m3/an (pour 292 habitants et 47 m3/an/habitant - donnée 49). S'y ajoutera la consommation du groupe scolaire (3 à 4 m3/élève/an).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucune nappe d'eau souterraine n'a été identifiée sur le site à ce jour (arrivée d'eau entre 3 et 5 m de profondeur lors des sondages en octobre 2018). Les études géotechniques complémentaires apporteront les informations pour déterminer les besoins éventuels de drainage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☐	L'avancement des études ne permet pas de quantifier les éventuels excédents issus du nivellement du site et des terrassements. L'équilibre des déblais/remblais sera recherché dans la réalisation du projet et les éventuels déblais excédentaires seront évacués vers des filières de revalorisation/réutilisation adaptées à leur nature.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	La réalisation du projet nécessitera l'apport de matériaux pour la réalisation des espaces publics (grave, enrobés, stabilisé...) et la construction des logements.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'apport de matériaux (constructions + espaces extérieurs) nécessite le recours à des ressources naturelles.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☒	Le projet est compatible avec les ressources disponibles et équipements existants en matière d'alimentation en eau potable (ressource gérée par la CC Baugeois Vallée). La station d'épuration communale actuelle de Beaufort-en-Anjou n'est pas en mesure de recevoir et traiter le flux généré par le futur quartier. La réalisation d'un nouvel équipement est prévue à l'horizon 2028-2029.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'étude biodiversité engagée sur le secteur en 2018 et mise à jour en 2024-2025 a conduit à la mise en place d'une démarche Eviter Réduire Compenser, pour préserver certains espaces (notamment habitat naturel prioritaire au niveau du Couasnon), ainsi que des espèces protégées (notamment chauves-souris) et leurs habitats (trame du Couasnon, berges, ponts). Grâce à ces mesures, le projet évite les impacts sur la biodiversité (cf. étude biodiversité + analyse des impacts et démarche ERC en annexe 8.2.10).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet est localisé à environ 6 km du site Natura 2000 le plus proche (Vallée de la Loire et annexes). La prise en compte des enjeux de biodiversité dans le projet (cf. point précédent et annexe 8.12.10) permet de garantir l'absence d'impact sur ces espaces et la préservation des espèces d'intérêt communautaire qui y sont rattachées, en particulier les chauves-souris inscrites sur le Formulaire Standard de Données du SIC Natura 2000 FR5200622 (Directive Habitats).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une parcelle en friche, correspondant au site d'un ancien établissement industriel (bâtiments démantelés / terrains dépollués) et inscrite au PLU en zone à urbaniser (1AUb)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun élément susceptible d'induire un risque industriel ou technologique n'est recensé sur le secteur d'étude et ses abords.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de Beaufort-en-Anjou et le secteur de Montbeaume sont concernés par : - un risque inondation (PPRI) à l'extrémité sud-ouest du site - une exposition de niveau fort au retrait-gonflement des argiles - un risque sismique de niveau 2 (faible) - un risque d'exposition au radon de niveau 1 (le plus faible) Ces risques seront pris en compte dans la conception et la réalisation du projet (constructions notamment).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le chantier induira un trafic spécifique : amenée des engins, apports/évacuation de matériaux, déplacements du personnel... A terme, le quartier induira un trafic de desserte estimé à environ 500 déplacements/jours (ratio de 4 par logt/jour), qui se répartira entre la rue Charles de Gaulle et la rue de Lorraine. S'y ajoutera le trafic lié au groupe scolaire (dépôt/reprise des enfants matin/soir). Par ailleurs, la commune est desservie par plusieurs lignes de transport collectif (réseau Aléop).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le bruit lié au fonctionnement du quartier correspond essentiellement au trafic automobile généré (notamment déplacements domicile travail), sans dégradation attendue du contexte sonore local.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	On ne recense pas de source sonore notable sur le site et ses abords, localisé hors du secteur affecté par le bruit lié à la RD347.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Le site du projet est localisé à proximité immédiate de la station d'épuration communale de Beaufort-en-Anjou, source potentielle de nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	A priori, la réalisation du chantier nécessitera l'utilisation d'engins de chantier classiques, susceptibles d'engendrer des vibrations, sans impact notable.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses du projet seront liées à l'éclairage public, qui sera conçu de façon à éviter les impacts potentiels sur la faune, notamment sur la frange ouest du site (présence de chauves-souris).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Actuellement, les éclairages sont uniquement présents en périphérie du site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets atmosphériques sont principalement liés au chauffage des habitations et du groupe scolaire et à la circulation de desserte du nouveau quartier. La conception des logements et de l'école intégrera des exigences fortes en matière de consommation d'énergie. Par ailleurs, la composition du projet permettra une implantation bâtie favorisant les apports solaires passifs.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Les eaux pluviales seront collectées et acheminées vers des dispositifs de rétention/infiltration, dont la localisation, la configuration et le dimensionnement ne sont pas encore déterminés.
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les milieux récepteurs seront constitués par les horizons souterrains (pour l'infiltration) et par le Couasnon à l'ouest du secteur d'étude.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Le projet sera à l'origine d'effluents domestiques (flux estimé à environ 235 équivalents-habitants sur la base de 127 logements et 2,3 habitants/logement + flux du groupe scolaire 0,3 équivalent-habitant/élève), qui seront acheminés à la station d'épuration communale de Beaufort-en-Anjou. La station actuelle n'est pas en mesure de recevoir et traiter ce flux. La réalisation d'un nouvel équipement est prévue à l'horizon 2028-2029.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets produits par le projet sont : - les déchets de chantiers qui seront collectés et acheminés vers les filières de valorisation ou d'élimination adaptées, - les déchets ménagers produits par les futurs habitants, dont la gestion sera assurée par la CC Baugeois Vallée. La quantité peut être estimée à environ 30 tonnes/an (ratio 105 kg/hab/an en 2023) Par ailleurs, le site du projet est localisé à environ 5 km de la déchetterie communale, localisée au nord de Beaufort-en-Anjou.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans un site enclavé dans le tissu urbain, offrant des covisibilités avec des secteurs d'habitat existantes. Par ailleurs, il est localisé dans le périmètre de protection de plusieurs monuments historiques et devra faire l'objet d'échanges/validations avec l'Architecte des bâtiments de France. Compte tenu de son antériorité, le projet ne donnera pas lieu à des prescriptions archéologiques particulières (cf. courrier de la DRAC en annexe 8.2.11).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un espace aujourd'hui inutilisé (ancienne friche industrielle), sur des parcelles inscrites dans le PLU de Beaufort-en-Anjou en zone à urbaniser (1Aub). Il n'aura pas d'incidences sur des activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet peuvent se cumuler avec celles du projet Novalys (ensemble d'habitat collectif et individuel comprenant environ 60 logements, localisé au sud-est du secteur de Montbeaume et réalisé en 2025 - cf. rapport de présentation du dossier de création de ZAC en annexe 8.2.1).

Les impacts cumulés sont susceptibles de concerner la desserte routière (connexion d'une voie secondaire de la ZAC sur le projet Novalys), le raccordement aux réseaux, l'insertion architecturale et paysagère.

On peut également évoquer le cumul potentiel des incidences avec la restauration du Couasnon au droit du site de Montbeaume. Toutefois, le projet réalisé a généré des incidences positives (remodelage des berges en pente douce, développement des habitats de bordures, diversification des écoulements de la rivière). Sur sa frange ouest, le quartier de Montbeaume sera conçu en cohérence avec cette renaturation de la rivière, sans impact négatif.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le site du projet a fait l'objet d'études géotechniques intégrant des tests de perméabilité. Ces résultats, favorables à l'infiltration des eaux pluviales, seront utilisés dans la conception et le dimensionnement du système de gestion pluviale du projet, qui fera l'objet d'un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'environnement (loi sur l'eau).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises pour favoriser l'insertion environnementale du projet d'aménagement de la ZAC de Montbeaume concernent principalement :

- la prise en compte des enjeux paysagers et patrimoniaux : parcelle très ouverte, intégrée dans un environnement urbain (importance du traitement des franges résidentielles), localisation dans des périmètres de protection de monuments historiques,
- la prise en compte des enjeux de biodiversité identifiés sur le site, avec la mise en place d'une démarche ERC (cf. annexe 8.2.10) : respect du calendrier biologique pour la réalisation des travaux, préservation stricte du Couasnon et de ses abords, aménagements paysagers à vocation biodiversité, installation de gîtes artificiels pour la faune (chauves-souris, reptiles), gestion des plantes invasives
- la prise en compte de la zone inondable à l'extrémité sud-ouest du site
- une conception de la gestion des eaux pluviales intégrée au projet, favorisant l'infiltration
- la mise à niveau du système d'assainissement : construction d'une nouvelle station d'épuration prévue par la CC Bugeois Vallée

Enfin, on notera l'intérêt de réutiliser une ancienne friche industrielle, avec un positionnement favorable (proximité des équipements publics et du centre-ville) et une desserte optimale.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la ZAC de Montbeaume à Beaufort-en-Anjou s'implante sur une friche urbaine, dont les principaux enjeux (paysage/environnement urbain, patrimoine, biodiversité, zone inondable, gestion pluviale) ont été pris en compte dans les études préalables et la conception du projet.

Par ailleurs, le projet s'implante sur un site ayant fait l'objet d'opérations de dépollution et de désimperméabilisation et à ce titre, s'inscrit dans une démarche à considérer comme vertueuse.

Compte tenu de l'ensemble du travail réalisé en amont et de la prise en compte des enjeux identifiés (cf. § 6.5), le projet n'est pas susceptible d'induire des impacts notables dans les différents domaines environnementaux appréhendés. Ainsi, il ne paraît pas nécessaire de mettre en œuvre une évaluation environnementale pour la ZAC de Montbeaume à Beaufort-en-Anjou.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	8.2.1 Rapport de présentation du dossier de création de ZAC (document provisoire) 8.2.2 PLU de Beaufort-en-Anjou - Règlement graphique 8.2.3 PLU de Beaufort-en-Anjou - Orientation d'aménagement et de programmation	☒
2	8.2.4 ZNIEFF 8.2.5 Périmètres de protection de monuments historiques 8.2.6 Photos aériennes / historique du site	☒
3	8.2.7 Recherche de zones humides 8.2.8 Plan de Prévention du Risque Inondation Val d'Authion et Loire Saumuroise (extrait) 8.2.9 Conclusions étude de dépollution	☒
4	8.2.10 Etat initial Habitats naturels, Flore, Faune – Enjeux de conservation écologique / Evaluation des impacts et des mesures associées 8.2.11 Courrier de la DRAC des Pays de la Loire sur la procédure d'archéologie préventive	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Signature du (des) demandeur(s)